



© CSN59-62



© Scans II

## Corridors écologiques transfrontaliers

# La Manche n'est pas une frontière

**M**algré le détroit de la Manche, la région Nord-Pas-de-Calais et son homologue du Kent ont développé un projet de conservation de l'infrastructure naturelle transfrontalière (CINT) via la mise en place d'un programme Interreg.

Les deux régions cherchent à stopper, voire renverser le processus de déclin de la biodiversité et de dégradation du paysage par la mise en place d'un corridor écologique. Le plus souvent possible, elles s'assurent de la compatibilité entre les activités humaines, les pratiques foncières et les besoins de conservation,

**LA TRAME VERTE ET BLEUE A PERMIS DE RECRÉER DES CONNEXIONS ENTRE LES RÉSEAUX DE BÉNÉVOLES ; ICI, LORS D'UN CHANTIER NATURE FRANCO-ANGLAIS DANS LE KENT.**



recherchant des formes d'agriculture, d'aménagement appropriés. Ce projet permet aux deux régions de partager leurs connaissances et expertises mais aussi de coordonner leurs actions vers une gestion foncière de la région transfrontalière.

Elles développent conjointement des outils d'aide à la décision en rendant compatibles leurs technologies de l'information et de la communication.

D'ores et déjà, les partenaires ont acquis une meilleure connaissance de l'infrastructure naturelle de leur territoire. Ils ont produit une carte indicative du réseau écologique pour le Kent et le Nord-Pas-de-Calais. Une plate-forme d'échange de « bonnes pratiques » pour la création et la restauration des habitats naturels à l'échelle paysagère a été produite.

Les bases d'une trame verte et bleue transmanche reposent sur des outils cartographiques, désormais mis à disposition des acteurs du territoire afin qu'ils puissent s'approprier le concept à toutes les échelles, et faciliter sa mise en œuvre.

Ces mêmes bases supposent l'intégration du schéma trame verte et bleue au schéma régional d'aménagement du territoire. Il correspond d'ailleurs aujourd'hui à un axe prioritaire de la politique régionale en faveur des pays.

L'appropriation de la trame par les collectivités territoriales (pays ou EPCI) permet ainsi de décliner, à l'échelle locale, des objectifs définis à l'échelon régional et d'identifier les projets visant la réalisation du *continuum* naturel en Nord-Pas-de-Calais (cf. carte). La Région accompagne ainsi, financièrement, la création ou la restauration de milieux naturels (boisements, zones humides...); elle cherche aussi à favoriser la nature en ville en soutenant la gestion différenciée. Les principales barrières sont bien souvent les frontières administratives, doublées, parfois, d'obstacles linguistiques! En l'occurrence, la perspective de mise en œuvre d'un réseau écologique a permis de les franchir. ■

**VINCENT SANTUNE - CONSERVATOIRE DU NORD-PAS-DE-CALAIS**

➤➤➤ **Mél: Vsantune\_csn5962@yahoo.fr**

**Schéma régional d'orientation de la trame verte et bleue du Nord-Pas-de-Calais janvier 2007**



### Corridors principaux (à pérenniser/à créer)

- de zones humides
- fluviaux
- forestiers
- littoraux
- de pelouses calcicoles
- miniers

### Maillage biologique et paysager

- espaces naturels à conforter (densité forte)
- espaces naturels à conforter (densité faible)
- espaces à renaturer

### État des lieux

- réseau hydrographique
- espaces naturels relais
- espaces artificialisés
- cœurs de nature
- cœurs de nature à confirmer